

Séance du vendredi 18 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GSCHWIND Henri, Mr CNUDDE Philippe, Mme DELATTRE Corinne, Mr GERMAIN Sylvain, Mme RUCQUOY Cydalia, Mr LECOINTE Daniel, Mr VAN DAELE Patrick, Mr MULLIEZ Vianney, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, Mme DELORMEL Brigitte, Mme BALLU Martine, Mme TROLLE Annie

Membres Absents :

- Mr PILLON Alexandre (pouvoir à Mr P VAN DAELE)

Ordre du jour :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Mise en place des commissions
- ↪ Désignation des grands électeurs (et suppléants ?)
- ↪ Désignation du représentant de la commune au SE60
- ↪ Désignation des membres du conseil pour le CCAS
- ↪ Désignation des membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers
- ↪ Vote du compte administratif 2013 (commune + eau)
- ↪ Vote du compte de gestion 2013 (commune + eau)
- ↪ Affectation de résultat (commune + eau et assainissement)
- ↪ Budget primitif 2014 (commune + eau et assainissement)
- ↪ Vote des taxes
- ↪ Prix de l'eau
- ↪ Vote des subventions aux associations
- ↪ Délibération MNT
- ↪ Délibération concessions cimetièrre (caveau double)
- ↪ Délibération nouveau montant autorisation maire
- ↪ Délégations aux adjoints
- ↪ Délibération SE60 éclairage public
- ↪ Délibération matériel pompiers
- ↪ Questions diverses (fête printemps, 8 mai, miroirs, panneau affichage, rythmes scolaires, inventaire commune, élections européennes)

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR).

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR).

C – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur le maire a invité les conseillers à prendre connaissance des différentes commissions et à s'y inscrire. Il indique qu'il souhaite, bien que président de l'ensemble des commissions, être épaulé par des responsables pour chacune des commissions ; ceux-ci apparaissent soulignés dans le tableau ci-après :

Commissions	Président	Membres
Discipline	J-Marc EVRARD	Sylvain GERMAIN, Annie TROLLE, Patrick VAN DAELE
Sécurité / Prévention / Incendie	J-Marc EVRARD	<u>Sylvain GERMAIN</u> , Annie TROLLE, Maurice HERMENT, Henri GSCHWIND, Daniel LECOINTE
Relations Publiques Site Internet Bulletin municipal	J-Marc EVRARD	<u>Annie TROLLE</u> , Sylvain GERMAIN, Henri GSCHWIND, Daniel LECOINTE
Bâtiments / constructions / voirie Logements / Urbanisme	J-Marc EVRARD	<u>Patrick VAN DAELE</u> , Annie TROLLE, Philippe CNUUDE, J-Claude LAMOISE, Vianney MULLIEZ, Corinne DELATTRE, Martine BALLU, Henri GSCHWIND
Espace Verts Développement durable Environnement	J-Marc EVRARD	<u>Vianney MULLIEZ</u> , Philippe CNUUDE, J-Claude LAMOISE, Patrick VAN DAELE, Daniel LECOINTE
Appels d'offres	Titulaires : J-Marc EVRARD Sylvain GERMAIN Annie TROLLE Patrick VAN DAELE	Suppléants : Philippe CNUUDE J-Claude LAMOISE Daniel LECOINTE Henri GSCHWIND
Eau / Assainissement	J-Marc EVRARD	<u>Sylvain GERMAIN</u> , Annie TROLLE, Philippe CNUUDE, Vianney MULLIEZ, Patrick VANDAELE, Corinne DELATTRE, Martine BALLU, Henri GSCHWIND, Daniel LECOINTE, Alexandre PILLON
Artisanat / Commerces et Industries Agriculture	J-Marc EVRARD	<u>Vianney MULLIEZ</u> , Annie TROLLE, Philippe CNUUDE, J-Claude LAMOISE, Corinne DELATTRE, Maurice HERMENT
Affaires scolaires/ Jeunesse et sports	J-Marc EVRARD	<u>Sylvain GERMAIN</u> , Annie TROLLE, J-Claude LAMOISE, Brigitte DELORMEL, Cydalia Rucquoy
Culture/Loisirs/Associations	J-Marc EVRARD	<u>Annie TROLLE</u> , Sylvain GERMAIN, Henri GSCHWIND, Brigitte DELORMEL, Cydalia RUCQUOY
Finances	J-Marc EVRARD	<u>Corinne DELATTRE</u> , Sylvain GERMAIN, Annie TROLLE, Philippe CNUUDE, J-Claude LAMOISE, Vianney MULLIEZ, Patrick VAN DAELE, Brigitte DELORMEL
Cimetière	J-Marc EVRARD	<u>Henri GSCHWIND</u> , Sylvain GERMAIN, Philippe CNUUDE, Alexandre PILLON, Daniel LECOINTE

D – ELECTION DES GRANDS ELECTEURS

Monsieur le maire indique au conseil être allé trop vite lors de la rédaction de l'ordre du jour et que le vote des grands électeurs se fera en 2017, lors du renouvellement des sénateurs pour le département de l'Oise.

E – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SE60

Ce point de l'ordre du jour est sans objet puisque le représentant de la commune a été élu lors de la dernière réunion du conseil municipal. Monsieur le maire a été trompé par les demandes réitérées du SE60 de bien vouloir leur transmettre le nom du délégué. Il vient donc de le faire lui-même.

F – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LE CCAS

En accord avec la délibération du conseil municipal du 29 mars dernier, le conseil d'administration du CCAS est constitué, outre Monsieur le maire qui en est le président, par :

- quatre membres élus, parmi les conseillers municipaux
- quatre membres nommés parmi la population

Il convient donc de désigner quatre conseillers municipaux pour constituer le collège des élus. Après un rapide tour de table, Monsieur GERMAIN, Madame TROLLE, Monsieur CNUUDE et Madame BALLU se portent volontaires et sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR).

G – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS (CCSPV)

Suite aux élections municipales, il convient que le conseil municipal désigne trois représentants et trois suppléants pour siéger au Comité Consultatif Communal des Sapeur-Pompiers (CCSP), hors Monsieur Herment, chef du Corps, et Monsieur le Maire, président de la commission. Il faut donc un représentant et son suppléant pour les Sapeur-Pompiers, un pour les caporaux, un pour les sous-officiers et un pour les officiers ; de son côté le CPI désignera également quatre représentants.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

- pour les officiers, Sylvain GERMAIN (Titulaire) et Corinne DELATTRE (Suppléante)
- pour les sous-officiers, Annie TROLLE (Titulaire) et Martine BALLU (Suppléante)
- pour les caporaux, P VAN DAELE (Titulaire) et Daniel LECOINTE (Suppléant)

H – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (commune + eau et assainissement)

1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 de la commune qui se résume ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	Prévu :	355 278,00 €
	Réalisé :	283 994,93 €
	Reste à réaliser :	56 598,00 €
Recettes	Prévu :	355 278,00 €
	Réalisé :	155 192,51 €
	Reste à réaliser :	73 884,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu :	705 584,00 €
	Réalisé :	465 726,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	705 584,00 €
	Réalisé :	713 349,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 :

INVESTISSEMENT :	- 128 802,42 €
FONCTIONNEMENT :	247 622,68 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	118 820,26 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2013 de la Commune.

2/ Eau et assainissement

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 du budget de l'eau qui se résume ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	Prévu :	64 505,00 €
	Réalisé :	51 626,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	64 505,00 €
	Réalisé :	19 709,35 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu :	259 886,00 €
	Réalisé :	59 898,68 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	259 886,00 €
	Réalisé :	266 068,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2013 :

INVESTISSEMENT :	- 31 916,80 €
FONCTIONNEMENT :	206 170,12 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	174 253,32 €

Monsieur le Président sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE Annie pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité présents et représentés (14 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2013 du service des eaux.

I - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

1/ Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Madame la Trésorière de Breteuil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie et ont constaté qu'ils étaient identiques.

Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le compte de gestion 2013 de la commune.

2/ Eau et assainissement

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau et ont constaté qu'ils étaient identiques.

Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le compte de gestion du service des eaux 2013.

J – AFFECTATION DE RESULTAT

1/ Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, **Considérant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	106 651,22 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	140 971,46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>247 622,68 €</u>
- Un déficit d'investissement de :	128 802,42 €
- Soit un déficit d'investissement de :	<u>128 802,42 €</u>
- Un excédent des restes à réaliser de :	17 286,00 €
Soit un besoin de financement de :	<u>111 516,42 €</u>

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTATS D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT	247 622,68 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	111 516,42 €
RESULTATS REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	136 106,26 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	128 802,42 €
--	---------------------

2/ Eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 28 839,52 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de : 177 330,60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 206 170,12 €

- Un déficit d'investissement de : 31 916,80 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
Soit un déficit d'investissement reporté de : 31 916,80 €

DECIDE d'affecter à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTATS D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCEDENT	206 170,12 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	31 916,80 €
RESULTATS REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	174 253,32 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	31 916,80 €
--	--------------------

K - BUDGET PRIMITIF 2014

1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2014 qui se présente ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	283 529,00 €
Recettes	283 529,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	664 274,00 €
Recettes	664 274,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter le budget 2014 de la commune.

2/ Eau et assainissement

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2014 qui se présente ainsi :

◆ Section d'investissement

Dépenses	83 422,00 €
Recettes	83 422,00 €

◆ Section de fonctionnement

Dépenses	250 409,00 €
Recettes	250 409,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés 15 voix POUR) d'adopter le budget 2014 du Service Eau et assainissement.

L – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes communales appliqués en 2013 :

Nature de la Taxe	Rappel taux Communal 2013
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le code des impôts et notamment les articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;
CONSIDERANT que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2014,

FIXE le taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2014, comme suit :

Nature de la Taxe	Taux Communal 2014
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

M – PRIX DE L'EAU

La part communale du prix de l'eau a été portée à 1,50 € en 2013. Monsieur le maire propose de la porter cette année à 1,515 € afin de tenir compte de la hausse des prix de l'an dernier. Il rappelle par ailleurs que la commune n'est pas responsable des hausses des taxes de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres élus et représentés (15 voix POUR) de porter la part communale du prix de l'eau à 1,515 €.

N – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions détaillées ci-dessous de la commission associations :

ASSOCIATIONS	POUR RAPPEL SUBVENTIONS 2013	SUBVENTIONS 2014
AP3E	150 €	200 €
ASSOCIATION DES CALVAIRES	17 €	0 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	188 €	184 €
LA FANFARE DE BONNEUIL	300 €	300 €
FNCPG-CATM – ANCIENS COMBATTANTS	250 €	225 €
LA CHENAIE	600 € (30 ans) 300 €	540 €
ESQUENNOY PATRIMOINE	300 €	100 €
ASOEB – BASKET BALL	850 €	765 €
AMITIE AVANT TOUT	0 €	0 €
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	1300 €	1170 €
JARDINS PARTAGES	0 €	0 €
ECOLE PRIMAIRE	2000 €	1350 €
CERCLE GENEALOGIQUE DE PICARDIE	45 €	0 €
RABE	400 € (+ chaises et tables) + déplacements 150 €	360 € (+ chaises et tables)
TOP GYM	2013 : 750 € Régul 2012 : 300 €	675 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250 €	0 €

O – DELIBERATION MNT

Monsieur le maire indique au conseil qu'il a reçu avec Madame Trollé deux représentants de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui leur ont indiqué que la commune pouvait, si elle le désirait, prendre en charge toute ou partie de la cotisation garantie de ressources des agents municipaux. Cette garantie entre en jeu lorsque les prestations de la Sécurité Sociale s'arrêtent du fait d'une interruption trop longue de travail (maladie, invalidité).

Le Conseil Municipal, après avoir rappelé que la commune prend déjà en charge une partie des cotisations mutuelles santé du personnel, décide à la majorité des membres présents et représentés (14 voix POUR, 1 abstention) de ne pas participer à la prise en charge de la garantie perte de ressources du personnel.

P – PRIX DES CONCESSIONS DOUBLES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le conseil municipal avait voté l'an dernier les nouveaux tarifs au cimetière. Or le cas des concessions doubles n'avait pas été étudié. Une concession double prenant le double de place dans le cimetière, monsieur le maire propose de porter les tarifs au double de ceux des concessions simples. Pour information, les tarifs actuels, hors droit d'enregistrement (qui sont identiques, que la concession soit simple ou double), seraient de :

- pour les habitants du village : 100*2=200 € pour une concession trentenaire
200*2=400 € pour une concession perpétuelle
- pour les résidents extérieurs : 200*2=400 € pour une concession trentenaire
500*2=1000€ pour une concession perpétuelle

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) d'adopter ces propositions tarifaires pour les concessions doubles.

Q – MODIFICATION DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE (article 1) LORS DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le maire indique que Madame la Trésorière de Breteuil lui a vivement recommandé de fortement relever le montant du seuil en deçà duquel il peut s'abstenir de demander l'accord du conseil municipal pour traiter des petits marchés.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) de modifier le point 1 de l'article 1 de la délibération n°29/03/2014-007 comme suit, les autres points restant inchangés :

Article 1 :

1. De prendre toute décision, après avis de la commission compétente pour un montant inférieur ou égal à 5000 €, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

R – DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2112-18) permettent au Maire de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre de ses fonctions.

Pour assurer une bonne administration communale et pour le prompt règlement des affaires qui s'y rattachent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des

membres présents et représentés (15 voix POUR), autorise le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints :

Monsieur Sylvain GERMAIN, Madame Annie TROLLE et Monsieur Patrick VAN DAELE, Adjoints, sont délégués en cas d'absence ou d'empêchement du maire pour remplir les fonctions d'ordonnateur dans l'ordre ci-dessus,

Monsieur Sylvain GERMAIN, premier Adjoint, outre la délégation ci-dessus est délégué dans les fonctions de maire pour les affaires suivantes :

Délégation de fonction

- Intercommunalité
- Gestion du personnel hors cantonniers et administration générale de la Commune
- Archives communales
- Communication et relations avec les administrés et partenaires de la collectivité
- Affaires financières : Elaboration et exécution des budgets
- suivi et contrôle des dépenses
- Préparation des plans de financement
- Gestion de la dette
- Fiscalité et tarification

Délégation de signature

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers relevant de sa délégation de fonction.
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses relevant de sa délégation de fonction dans les mêmes limites que le maire.

Madame Annie TROLLE, 2^{ème} adjointe, outre la délégation ci-dessus est déléguée dans les fonctions de Maire pour les affaires suivantes :

Délégation de fonction

- Elections –Etat Civil
- Commandes publiques
- Commandes publiques
- Animations et manifestations diverses – Relation avec les Associations
- Affaires sociales et plans de prévention des risques (Grippe, canicule, etc...)

Délégation de signature

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers relevant de sa délégation de fonction.
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses relevant de sa délégation de fonction dans les mêmes limites que le maire.

Monsieur Patrick VAN DAELE, 3^{ème} adjoint, outre la délégation ci-dessus, est délégué dans les fonctions de Maire pour les affaires suivantes :

Délégation de fonction

- Plan d'aménagement du territoire, mise en œuvre et gestion pluriannuelle des investissements correspondants
- Urbanisme et zonages du territoire
- Plan de prévention des risques naturels – Sécurité civile
- Gestion des bâtiments communaux, des espaces publics et du cimetière
- Environnement, développement durable, collecte des déchets et gestion de la forêt communale

Délégation de signature

- Signature des actes administratifs, arrêtés municipaux et courriers relevant de sa délégation de fonction.
- Signature des bons de commande, marchés, engagements de dépenses relevant de sa délégation de fonction dans les mêmes limites que le maire.
- Signature des autorisations d'urbanisme déposées personnellement par le maire.
PVD

Les présentes délégations prennent effet le 18 avril 2014.

S – DELIBERATION SE60 : ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle au conseil que depuis le début de l'année 2014, la commune n'appartient plus au Syndicat d'Electricité de la Région de Breteuil mais au SE60. Ce dernier propose aux communes qui lui sont affiliées de transférer leur compétence éclairage public (investissement). Ce transfert permettrait la réalisation d'une étude qualitative et quantitative du réseau d'éclairage de la commune avec des propositions de travaux. En outre, si ce transfert de compétence s'accompagne du transfert de taxe, alors le SE60 participerait financièrement jusqu'à hauteur de 30% TTC pour la réalisation de certains travaux.

Après discussion, le conseil vote, à l'unanimité des membres élus et représentés contre le transfert de la compétence éclairage public au SE60.

T – DELIBERATION MATERIEL POMPIERS

Au fil des mois, la reprise d'activité du CPI se confirme. De ce fait les bips sont en nombre insuffisant et il est demandé au conseil d'en racheter dix supplémentaires pour la somme de 579 € HT (694,80 € TTC). Il manque également un lot de sauvetage pour la somme de 424,82 € HT. (509,78 € TTC)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) l'achat de ces matériels et sollicite auprès du SDIS 60 la subvention la plus élevée possible.

U – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Fête de printemps : fête foraine les 26,27 et 28 avril. Distribution des tickets de manèges samedi 26 entre 10h et 12h pour les enfants nés entre le 1.01.98 et avril 2014. La distribution sera faite dans les locaux du périscolaire.
A 15heures,. chasse à l'oeuf : rendez-vous salle des sports pour les enfants nés entre 1.01.2012 et avril 2014. Les conseillers présents serviront un goûter.
- ❖ Elections Européennes du dimanche 25 mai 2014 : en prévision des élections européennes, monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir indiquer leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote.
- ❖ Réforme des rythmes scolaires : la commune poursuit son cheminement dans la mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires même si elle attend les nouvelles directives émanant du ministère de l'Education Nationale. A l'heure actuelle, les horaires ont été validés. Le réaménagement des horaires de l'ALSH et du périscolaire, ainsi que ceux de Mme Darras permettraient d'avoir trois personnels qualifiés pendant les nouveaux temps périscolaires. A ces trois personnes pourraient venir s'adjoindre quelques individus issus du monde associatif ou du conseil. Monsieur Germain commence à jeter les bases du Projet Educatif Territorial.
- ❖ Inventaire communal : il est demandé à monsieur Mulliez de reprendre l'inventaire communal qui a besoin d'une sérieuse révision.
- ❖ Révision annuelle du document de connaissance du réseau d'eau potable : il est demandé à monsieur Pillon de travailler sur la révision annuelle de ce document. Il serait intéressant à l'avenir que cette révision puisse se faire vers le mois de décembre afin de répondre de manière pertinente aux déclarations à fournir à l'agence de l'eau.
- ❖ Demande de miroirs : il a été demandé à la mairie d'envisager la pose de miroirs, au niveau de l'entrée de l'usine d'une part (sécurisation de la sortie des garages et du tour de ville), et du point chaud d'autre part. La discussion reste ouverte mais les membres du conseil font cependant remarquer :
 - qu'un miroir avait été installé à la supérette et avait été rapidement vandalisé.
 - que les miroirs ne permettent pas d'évaluer la vitesse et la distance.
- ❖ Demande d'un panneau d'affichage au sud de la commune : un habitant a demandé la pose d'un panneau à hauteur de la cité Cauchetier afin d'éviter de venir jusqu'en mairie pour lire les avis. Il est fait remarquer que le site internet est là pour pallier à ce genre de manque. D'autre part, il faudrait demander l'accord des propriétaires du mur sur lequel un tel panneau serait accroché.
- ❖ Relevés d'eau : la campagne des relevés de consommation d'eau commencera en mai afin d'éviter au maximum les reports d'un exercice budgétaire sur l'autre.
- ❖ Plaques de rue : les plaques des noms de rue commandées en 2011 ou 2012 ont été retrouvées et seront fixées d'ici à la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

